

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 30 novembre 2022

DEL_20221130_02

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29
25
27

L'an deux mille vingt-deux, le trente novembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Installation d'une
conseillère
municipale**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le
1er décembre 2022

Et que la convocation avait été faite le
23 novembre 2022

Etaient présents :

Claude AUFORT, Dominique MAHE-VINCE, Jean-Louis LELIEVRE, Gilles BRIAND, Laurence FREMINET, Hervé MORICE, Emilie CORDIER, Denis ROULAND, Myriam LEROUX, Sébastien WAIRY, Stanislas FONLUPT, Stéphanie BURNEL, Eric MEIGNEN, Cécile OLIVIER, Benoît PICHARD, Laurence DUPONT, Yannick BEAUVAIS, Jessica NICOLAS, Jean-Pierre LE CROM, Thierno DIALLO, Elodie LEBOT, Magali MACE, David PELON, Aurélie LE GUNEHEC, Alain DESMARS

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Didier NOUZILLEAU a donné un pouvoir à David PELON,
- Michel CONANEC a donné un pouvoir à Aurélie LE GUNEHEC.

Absentes : Cécile NICOLAS et Françoise HAFFRAY

M. Hervé MORICE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

VU la lettre de démission de Madame Patricia L'ECORSIER, conseillère Municipale, reçue en mairie le 31 OCTOBRE 2022,

VU le courrier adressé à Monsieur le Sous-Préfet le 7 novembre 2022 l'informant de la démission de Madame Patricia L'ECORSIER,

VU l'article L.270 du Code Electoral, garantissant le remplacement des conseillers municipaux par le suivant de la liste,

VU la liste « Ensemble, agissons pour Trignac », Monsieur Boris LEGOFF arrive en suivant de la liste,

VU la lettre recommandée envoyée à Monsieur Boris LE GOFF le 7 novembre 2022, l'informant de la démission de Madame Patricia L'ECORSIER, de sa nomination en tant que Conseiller Municipal au titre du suivant de la liste, ainsi que sa convocation au conseil municipal du 30 novembre 2022,

VU le courrier reçu en mairie le 16 novembre 2022, par lequel Monsieur Boris LEGOFF n'accepte pas le poste de conseiller municipal,

VU l'article L.270 du Code Electoral, garantissant le remplacement des conseillers municipaux par le suivant de la liste,

VU la liste « Ensemble, agissons pour Trignac », Madame Magali MACE arrive en suivant de la liste,

VU la lettre recommandée envoyée à Madame Magali MACE le 16 novembre 2022, l'informant de la démission de Madame Patricia L'ECORSIER, de sa nomination en tant que Conseillère Municipale au titre du suivant de la liste, ainsi que sa convocation au conseil municipal du 30 novembre 2022,

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le 08/12/2022

ID : 044-214402109-20221130-DEL_20221130_02-DE

SLOW

VU le courrier reçu en mairie le 16 novembre 2022, par lequel Madame Magali MACE accepte le poste de conseiller municipal,

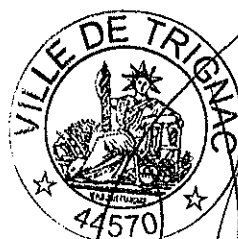
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

CONSIDERANT tous ces éléments,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte de l'installation de Madame Magali MACE dans ses fonctions de conseillère municipale.



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Préfet le :

Reçu par M. le Sous-Préfet le :

Retour en Mairie le :

Publié ou affiché le :

Envoyé en préfecture le 08/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Publié le 08/12/2022
ID : 044-214402109-20221130-DEL_20221130_02-DE